

Aide à la sylviculture

La forêt périgourdine, avec une surface d'environ 418.000 hectares, représente près de 45% du territoire et fait de la Dordogne le 3ème département le plus boisé.



L'appel de la forêt

Cette forêt est composée à 67% de feuillus (chênes, châtaigniers...) et de 33% de résineux (pins maritimes, pins sylvestres...). Cette diversité contribue à l'attractivité du territoire.

Pour le Département de la Dordogne, le bois est considéré comme un matériau d'avenir, durable et renouvelable. Il soutient la filière forêt bois depuis de nombreuses années et particulièrement les propriétaires forestiers soucieux de gérer durablement leurs forêts dans une perspective de production de bois de qualité.

Ainsi, depuis 2007, le Département, avec le concours financier de la Région, a mis en place le Plan Départemental Forêt Bois.





Aide à la sylviculture

Depuis le début des années 2000, l'état sanitaire des taillis de châtaigniers évolue de manière préoccupante. Des mortalités et des dépérissements sont observés et se développent.

Le Département soutient financièrement les propriétaires forestiers qui souhaitent exploiter puis reconverter ou améliorer leurs taillis de châtaigniers.

Le Département soutient également les actions des organismes tels que le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'interprofession FIBOIS Nouvelle Aquitaine, l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers ainsi que des manifestations de la filière bois et des actions plus générales liées à la forêt et à la sylviculture.

Lutte contre le morcellement

Le morcellement rend la gestion et la mise en valeur de la forêt très difficile.

Le Département apporte un soutien financier aux propriétaires forestiers qui échangent ou acquièrent des petites parcelles.

Pour les acquisitions de parcelles forestières par les communes ou pour une opération d'aménagement foncier, [merci de contacter le service](#)

<https://formulaire.demarches.dordogne.fr/contact/contact-sve/?theme=environnement>

